

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 octobre 2019

Délibération CA_20191016_012

Convention relative à l'encadrement de la formation de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA) en milieu aquatique hyperbare

VOTE : adopté à l'unanimité

4 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention relative à l'encadrement des FMPA en milieu aquatique hyperbare ;

DECIDE :

Article unique. - la convention entre le SDIS 36 et le SDIS 29 relative à l'encadrement des formations au maintien et au perfectionnement des acquis (FMPA) en milieu aquatique hyperbare est approuvée et le président est autorisé à la signer.

DESCOUT Serge